

## **Procès-Verbal du Conseil d'administration du CCAS du 04/04/2022 à 20 heures**

Membres du Conseil d'administration du CCAS en exercice : 10

**Président de droit : Alain BOUBEE, présent**

Etaient présents :

ALAZAUD Liliane ; ARIOLI Nicole ; BON Yves ; BORTOLOTTO Danielle ; SUTCLIFF Viviein ; ZANIN Marc

Absents et excusés : CUTAYAR Elisabeth ; NAVARRE Brigitte ;

Absents : BERGEROO Valérie ; WELTZER Anne-Marie

***Le précédent procès-verbal du 14 avril 2021 est approuvé***

***Secrétaire désignée pour la séance : Mme Véronique FERRERE***

---

- **Ordre du jour**

**POINT N°1 : APPROBATION COMPTE DE GESTION**

**POINT N°2 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

**POINT N°3 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

## Procès-Verbal du Conseil d'administration du CCAS du 04/04/2022 à 20 heures

**MAIRIE DE BOULOGNE SUR GESSE**  
Place de la Mairie - 31350 Boulogne sur Gesse  
Tél : 05.61.88.20.38

Madame, Monsieur,

### CONVOCAION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion du Conseil d'Administration du Centre  
Communal d'Action Sociale  
qui aura lieu le 04 avril 2022 à 20 heures 00  
Salle du conseil

#### Ordre du jour

Approbation du procès verbal du 14 avril 2021

Point N°1: Approbation compte de gestion 2021  
Point N°2: Vote compte administratif  
Point N°3: Vote du budget primitif 2022

Bilan des activités 2021

## **Procès-Verbal du Conseil d'administration du CCAS du 04/04/2022 à 20 heures**

### **POINT N° 1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Monsieur Le Maire et président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

### **POINT N°2 OBJET DE LA DELIBERATION : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS**

M. Alain BOUBEE, présente le compte administratif 2020 conforme au compte de gestion. Le conseil d'administration examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi

Section Fonctionnement :

Dépenses : 7 644.65 €

Recettes : 4 360.00 €

Résultat exercice 2020 : 3 340.31 €

Résultat exercice 2021 : - 3 284.65 €

Résultat de clôture 2021 : 55.66 €

Section Investissement :

Dépenses : 360.00 €

Recettes : 360.00 €

Résultat exercice 2020 : 0 €

Résultat exercice 2021 : 0 €

Résultat de clôture 2021 : 0 €

**Procès-Verbal du Conseil d'administration du CCAS  
du 04/04/2022 à 20 heures**

Résultat de clôture des sections : 55.66 €

Monsieur le Maire et Président rappelle que lorsque le résultat global et celui de la section d'investissement sont positifs, il est possible de se dispenser de la délibération d'affectation des résultats. Dans ce cas, les résultats de chaque section sont reportés « automatiquement ».

Le surplus est donc affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 55.66 €

*Monsieur le Maire a laissé la présidence à Monsieur Yves BON , lequel a engagé la procédure de vote et décision auprès du conseil d'administration .*

---

**Le Conseil d'administration du CCAS après avoir procédé au vote hors de la présence de M. Alain BOUBEE, Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget CCAS 2021.**

**POINT N°3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif 2022 présenté comme suit :

Section fonctionnement		Section investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
6 055.66 €	6 055.66 Recettes : 6 000.00 € Résultat reporté R002 : 55.66	0 €	0 €

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du CCAS présenté ci-dessus.**

**Procès-Verbal du Conseil d'administration du CCAS  
du 04/04/2022 à 20 heures**

Monsieur Yves BON, responsable de la commission CCAS , a présenté le bilan des activités de l'année 2021 écoulée.

Dans un contexte covid difficile, un effort significatif a été effectué pour les dotations de Noël, pour le plaisir gustatif de nos anciens. Le budget alloué a quelque peu été dépassé .

Monsieur Yves BON précise que cette année, en raison d'un nombre croissant de bénéficiaires, la constitution des paniers gourmands devra être plus maîtrisée.

3 Bons d'aide ont été distribués à des familles cette année ; en l'occurrence de jeunes adultes avec enfants, travaillant à temps partiel.

Fin de la séance à 20H45

Mme FERRERE empêchée,  
signature  
Yves BON, vice-président de  
séance



